

ARRETE DE POLICE N°2704

OBJET : Interdiction de circuler les 9/10, 13/11, 18/11, 11/12/2025 et 29/01/2026 de 9h00 à 17h00 en raison de chasses (tir à balles) dans les bois du Normont et de Bossontienne à Lesve et Arbre

Le Bourgmestre,

Vu que Mr Gauthier Michel (0495/56.13.01) et Mr Julien Cédric (0489/31.62.07) organiseront d'importantes chasses avec battues sur le territoire de notre commune en date des 9/10, 13/11, 18/11, 11/12/2025 et 29/01/2026 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles en vue d'éviter tout risque d'accident sur les chemins communaux traversant le bois concerné ;

Considérant que la mesure concerne la voirie communale ;

Vu les articles L1123-29 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et 135 § 2 et 133 § 2 de la Nouvelle Loi Communale ;

ARRETE :

Art.1. En raison des battues de chasse à Lesve et Arbre **le jeudi 9/10, le jeudi 13/11, le mardi 18/11, le jeudi 11/12/2025 et le jeudi 29/01/2026 de 09h00 à 17h00** les mesures suivantes seront d'application :

Toute circulation sera interdite :

1. Rue du Stampia, à partir du pont jusqu'à la Rue de du Normond
2. De la Rue du Normond à la Rue de Besinne
3. Rue du Ierdau à Lesve
4. Rue des Essarts à Lesve jusqu'à la Rue du Normond
5. Rue Pré Mathy jusqu'au Normond
6. Sur le Chemin agricole venant du centre de Arbre (Rue du village) jusqu'au Normond

Art.2. La mesure sera matérialisée par un barrage physique concrétisé par le placement de panneaux indicatifs clairs et lisibles. La signalisation sera placée par le titulaire du droit de chasse.

Art.3. Les infractions à la présente seront punies des peines de simple police. La zone de police "Entre Sambre et Meuse" sera chargée de l'exécution de la présente.

Art.4. Expédition de la présente sera transmise à Monsieur le Gouverneur de la Province, aux Greffes des Tribunaux de 1ère Instance et de Police, à Monsieur le Directeur des Opérations de la zone de police "Entre Sambre et Meuse" aux agents des Eaux et Forêts et au titulaire du droit de chasse.

Fait à Profondeville, le 30 septembre 2025



Le Bourgmestre,

L. Delire
L. DELIRE